

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020

-----

L'an deux mil vingt et le dix du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard BRUNET, Maire.

Convocation : 03 février 2020.

Présents : MM & Mmes Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Nathalie GARCIA – Gontran BODESCOT.

Absente : Mme Carole DESCHAMPS.

Démissionnaires : MM. Jean-Pierre POPILLE - Richard CHAUVIN.

Secrétaire de séance : M. Gontran BODESCOT.

## OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

## I/ URBANISME

### 1) DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

M. le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption urbain souscrites par :

- Maître Jean-Marc HEILIGENSTEIN, Notaire à VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE, mandataire de SARL FONCIMMO, reçue en Mairie le 20 janvier 2020, concernant la vente d'un bien cadastré AB 219 – Lot E (1 046 m<sup>2</sup>/3 954 m<sup>2</sup>) sis « Le Bourg » à CHIROUBLES, au profit de M. et Mme Ivain Maurice Raymond PARRENO, domiciliés à DRACÉ (Rhône) – 320 Rue des Rivetières.

- Maître Aurélie BENOIT, Notaire à ROMANÈCHE-THORINS (Saône-et-Loire), mandataire de Mme Paulette PATISSIER, reçue en Mairie le 23 janvier 2020, concernant la vente d'un bien cadastré AB 263 (1 506 m<sup>2</sup>) sis « Le Verdy Sud » à CHIROUBLES, au profit de M. et Mme Vincent Jean-Luc Georges CANAL, domiciliés à VÉNISSIEUX (Rhône) – Feuillage du Bourg – 7 Rue Emile Zola.

Les Conseillers décident de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain sur ces biens.

### 2) POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Les Conseillers sont avisés des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par :

- M. et Mme Ivain et Amélie PARRENO – Rue des Écoles – Le Bourg : Permis de construire ➤ Construction d'une maison individuelle ➤ en cours d'instruction ;
- M. et Mme Vincent et Thuy CANAL – Route du Verdy : Permis de construire ➤ Construction d'une maison individuelle ➤ en cours d'instruction ;
- M. et Mme Laurent MORIN – 327 Rue des Écoles : Permis de construire ➤ Extension verticale d'une maison d'habitation ➤ en cours d'instruction ;
- M. Claude BESSON – 150 Rue de la Bascule : Déclaration préalable ➤ Construction d'une piscine ➤ non opposition ;
- M. Cédric DAUVERGNE – 5 Impasse de l'Église : Déclaration préalable (régularisation) ➤ Remplacement d'une porte de garage par une baie vitrée ➤ en cours d'instruction ;
- M. Nicolas DEMONT – 99 Route de Crozet : Déclaration préalable ➤ Création d'une porte fenêtre et d'une terrasse sur pilotis ➤ en cours d'instruction.

## II/ FINANCES

## **1) ASSURANCE CONTRE LES RISQUES FINANCIERS LIÉS AU RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL**

M. le Maire expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre Commune des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de LYON a mis en place un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département et de la Métropole de LYON ;
- que ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2020 et pour procéder à son renouvellement, le Centre de Gestion engage une procédure de consultation conforme à la réglementation des marchés publics,
- que pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de Gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre Commune.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer,

Oùï l'exposé de M le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

*Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,*

*Vu le décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,*

### **DECIDE**

Article unique : La Commune de CHIROUBLES demande au Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de LYON (cdg69) de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de la garantir contre les risques financiers ci-après liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux **affiliés et non affiliés à la CNRACL selon les modalités suivantes :**

#### **Agents affiliés à la CNRACL :**

**Tous les risques :** *décès, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.*

#### **Agents non affiliés à la CNRACL:**

**L'ensemble des risques** (congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service).

## **2) COMPTES ADMINISTRATIFS ET BUDGETS PRIMITIFS**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les comptes administratifs 2019 des budgets « communal » et « assainissement » avant les élections municipales, soit début mars 2020.

Quant aux budgets primitifs, l'échéance étant fixée au 30 avril 2020, il suggère que ce soit la prochaine équipe municipale qui procède au vote de ceux-ci.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

## **III/ BÂTIMENTS**

### **1) LOGEMENT DE LA POSTE**

Vu les pannes à répétition, M. Franck MORET – Avenir Chaudières, a changé le brûleur de la chaudière de la « Salle des Fêtes avec logement de la Poste ». Le coût s'élève à 1 495.46 € TTC. Le dysfonctionnement semble ainsi résolu.

M. le Maire expose qu'il a sollicité « Les Diag'nostiqueurs » pour réaliser un diagnostic de performance énergétique pour le Logement de la Poste. Les mesures relevées sont :

- consommations énergétiques pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure = 278.8 kWhEP/m<sup>2</sup>.an (E) ;

- émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement = 63.3 k eqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an (F).

Au vu des éléments ci-dessus, « Les Diag'nostiqueurs » ont présenté une étude sur différents systèmes de chauffage avec analyse des performances. C'est le système solaire mixte avec isolation des murs et plafonds et

l'installation d'une VMC Hygro B sui serait le plus performant. Le coût global des travaux est estimé à 17 078 € ; l'économie annuelle serait de 1 574 € et un temps de retour de 11 ans.

## **IV/ VOIRIE**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'arrêté du Président du Conseil Départemental règlementant en permanence la circulation sur la RD 18 entre les panneaux au lieu-dit « La Terrasse ». Pour assurer une meilleure sécurité des usagers, la limitation de vitesse de tous les véhicules dans les deux sens de la circulation est fixée à 50 km/h. Les panneaux ont été posés par le Département du Rhône.

M. le Maire précise que les panneaux « La Terrasse » devaient être commandés par la Commune avec le nom de CHIROUBLES mentionné dessus mais ce sont les services de la DDT qui les ont posés. Il est vu avec ces derniers pour ajouter le nom de la Commune sur ces panneaux.

## **V/ ASSAINISSEMENT**

M. le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu avec M. ARMANET, SUEZ Eau France pour avoir des explications sur le fonctionnement de la station d'épuration, suite au rapport de visite IRH.

SUEZ Eau France a procédé au changement des sprinklers, il y a 2 semaines.

## **VI/ ORGANISMES EXTÉRIEURS**

### **1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)**

A/ PLUi-H : Une réunion s'est tenue le 09 janvier 2020 avec les services de l'État, le SCoT du Beaujolais, la Chambre d'agriculture, l'ABF et le Département où il a été abordé le diagnostic et les enjeux du territoire.

B/ COMMISSION AGRICULTURE VITICULTURE SYLVICULTURE : Réunion qui a eu lieu le 14 janvier dernier à laquelle M. Patrick VIGNERON a assistée et où il a été évoqué le projet du devenir de « La Grange Charton » à RÉGNIÉ-DURETTE et le bilan de l'opération de la restructuration foncière de Souzy...

C/ CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Il a eu lieu le 06 février dernier et a été surtout consacré aux révisions de documents d'urbanisme pour certaines Communes.

### **2) SYDER**

A/ PROPOSITION DE TRAVAUX : M. le Maire rappelle la proposition de travaux établie par le SYDER présentée lors de la réunion précédente. Après avoir pris contact avec M. Sylvain CLÉMENT du SYDER, une visite sur les lieux a été effectuée et il s'avère, après avoir pris de nouvelles mesures, que l'extension nécessaire est de 99 ml. Dans ce cadre-là et suivant en cela l'article L.332-15 du Code de l'Urbanisme, les travaux peuvent être pris en charge par le propriétaire.

De ce fait, une lettre de procédure contradictoire pour retrait de la décision émise le 09 octobre 2019 à l'initiative de l'administration a été adressée à la SARL FONCIMMO.

Une nouvelle décision a été prise le 07 janvier 2020 mentionnant l'article L.332-15 du Code de l'Urbanisme.

La SARL FONCIMMO, propriétaire du terrain, s'engage à prendre en charge financièrement le raccordement individuel au réseau d'électricité.

### **B/ ÉCLAIRAGE PUBLIC CENTRE DU BOURG**

M. le Maire communique le nouveau chiffrage pour le remplacement d'une armoire avec la séparation du réseau aérien éclairage public du réseau Basse Tension, soit 9 000.00 € TTC (hors abattement de 50 % SYDER). Pour rappel, la première estimation financière s'élève à 61 200.00 € TTC pour l'ensemble du centre du village (armoires, séparation réseau aérien, ampoules LED). Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette dernière proposition.

## **VII/ PERSONNEL**

Les Conseillers Municipaux sont informés de l'arrêt de travail de Mme Ghislaine VIGNERON jusqu'au 18 mars 2020, suite à une fracture du poignet.

Mme Florence LEGER, qui a effectué le remplacement à l'Ecole de Mme VIGNERON durant ses congés, a accepté de poursuivre sa mission pour l'ensemble des bâtiments et pour la durée de l'arrêt de travail.

## **VIII/ ÉLECTIONS MUNICIPALES**

En vue des élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2020, de 8 h 00 à 18 h 00, il convient d'établir le Bureau de Vote. Le tableau des permanences pour le scrutin du 15 mars est établi.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal accepte que soit adressée une information aux administrés afin de préciser les modalités de vote pour ces élections en notre Commune.

## **IX / QUESTIONS DIVERSES**

### **1) BULLETIN MUNICIPAL 2019**

Mme Katia GENILLON fait état de l'avancement de l'élaboration du bulletin municipal. Il manque les photos des nouveaux nés et du fleurissement. La mise en page est en cours. Une nouvelle rencontre avec l'Imprimerie du Mont Saint Rigaud se tiendra le jeudi 13 février 2020.

Mme GENILLON relance le projet de réalisation d'un dépliant pour le Gîte « Le Télégraphe ». Il sera demandé à l'Imprimeur d'actualiser le devis présenté en 2019.

### **2) TOUR DE TABLE**

- Mme Katia GENILLON questionne sur la potence en cours d'installation près du Belvédère Le Turget. Il s'agit d'un projet de pose de panneau par un exploitant viticole sur sa propriété.
- Mme Nathalie GARCIA fait part de la déception des enfants qui n'ont pas eu de remerciements suite à la confection de leur dessin pour l'illustration du bulletin municipal.
- M. Joël GAUTHIER rappelle l'état dégradé du 1<sup>er</sup> plateau au Clos Georges Durand. M. le Maire répond que le devis établi par l'entreprise Espaces Verts LACHARME sera de nouveau étudié. Il précise qu'il conviendra également de remettre du gravier Saint Martin sur l'esplanade de la Mairie et dans la cour de l'École.

La séance est levée à 21 h 35.



